

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE :
11 août 2022

La Saskatchewan réduit les frais de services de garde de 70 %

Les gouvernements de la Saskatchewan et du Canada ont franchi une autre étape importante pour rendre plus abordables et réduire davantage les frais des services de garde réglementés pour les familles ayant des enfants âgés de moins de six ans. À compter du 1^{er} septembre 2022, les frais des parents pour les services de garde réglementés seront réduits en moyenne de 70 % par rapport aux niveaux de mars 2021.

Cette deuxième réduction des frais annoncée cette année fait partie d'un investissement d'environ 1,1 milliard de dollars pour transformer les services de garde en Saskatchewan conformément à *l'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada - 2021 à 2026*, en rendant ces services réglementés plus abordables pour les familles saskatchewanaises. Les réductions des frais pour les parents représentent des dépenses accrues de 13,4 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, pour un total de 74 millions de dollars en 2022-2023.

« Cette récente diminution des frais nous rapproche de notre objectif d'atteindre 10 \$ par jour pour des services de garde d'ici l'exercice financier 2025-2026 », a déclaré le ministre de l'Éducation, Dustin Duncan. « Les réductions des frais pour les places en garderie réglementées sont la plus récente mesure mise en place par notre gouvernement pour remettre l'argent dans les poches des familles partout dans la province. »

La Saskatchewan compte environ 16 000 places en garderie réglementée pour les enfants de moins de six ans, réparties entre les garderies résidentielles et les garderies non résidentielles.

« Je suis ravie des grands progrès que nous réalisons dans la réduction des frais de garde en Saskatchewan », a déclaré la ministre fédérale de la Famille, des Enfants et du Développement social, Karina Gould. « Il s'agit d'un impact réel et positif; les familles dans la province économisent des milliers de dollars et cet investissement apporte un soutien fort nécessaire en vue de réduire le coût de la vie. »

« Une nouvelle réduction des frais de services de garde d'enfants offrira aux familles dans notre collectivité la possibilité d'accéder à des services abordables de haute qualité en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants », a indiqué Rhonda Oystrick, directrice générale d'Accent on Kids, à Yorkton. « La décision de certains parents de retourner ou non sur le marché du travail sera directement influencée par des services de garde plus abordables. Les pressions financières qui pèsent sur les familles dont les enfants sont en garderie seront allégées, et ce, tout en conservant des services de garde d'enfants de grande qualité. »

Avec cette réduction des frais du 1^{er} septembre, une famille avec un enfant en bas âge dans une garderie réglementée à temps plein peut s'attendre à payer jusqu'à 550 \$ par mois de moins que ce qu'elle payait en janvier 2022, ce qui représente une réduction de 70 % en moyenne. Les garderies résidentielles et non résidentielles fixent leurs propres frais et par conséquent, les frais exigés des familles varient. Les frais pour services à temps plein ne seront pas réduits à moins de 200 \$ pour les familles. Il s'agit d'une étape importante en vue d'atteindre une moyenne de 10 \$ par jour pour des places réglementées en garderie, d'ici mars 2026.

Le gouvernement du Canada a réalisé un investissement transformateur afin d'établir un système pancanadien d'apprentissage et de garde des jeunes enfants en partenariat avec des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones. Cela comprend un investissement fédéral historique de près de 1,1 milliard de dollars pour la Saskatchewan. Grâce au système pancanadien, toutes les familles du pays auront accès à des services réglementés d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pour un coût moyen de 10 \$ par jour d'ici mars 2026.

L'Accord entre le Canada et la Saskatchewan sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants à l'échelle du Canada - 2021 à 2026, annoncé l'année dernière, est accessible sur le site Web suivant : <https://www.canada.ca/fr/accord-apprentissage-garde-jeunes-enfants/accords-provinces-territoires/saskatchewan-echelle-canada-2021.html>.

-30-

Renseignements :

Chelsey Balaski
Ministère de l'Éducation
Regina
Téléphone : 306-787-1414
Cellulaire : 306-527-7273
Courriel : chelsey.balaski@gov.sk.ca

Mohammad Hussain
Attaché de presse
Bureau de la ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social, Karina Gould
mohammad.a.hussain@hrsdc-rhdc.gc.ca